

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES JEUNES PARTICULIERS

Entre Monsieur Nicolas SOLIER, Maire de la Commune de la Bâtie-Montgascon,

Et Madame, Monsieur.....

Demeurant

Téléphone

Mail

Date de réservation :

Motif de la réservation :

Tarif de la réservation : à régler au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** daté au premier jour de la location. Habitants de la Bâtie-Montgascon 150 € . Extérieurs 250 €

Caution : 300 € (chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**)

Le chèque de caution vous sera remis après la vérification de la salle et du matériel.

Chèque en date du

Rendu après contrôle le

Mesures de sécurité : L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer.

La salle peut accueillir au **maximum 40** personnes.

Location de la vaisselle : Prendre contact avec Françoise PONCET tél. 06-47-76-76-72

Nettoyage de la Salle : La salle et le matériel doivent être rendus en bon état de propreté :

- La salle devra être balayée et lavée.
- Les tables seront nettoyées correctement (eau chaude, savonneuse, rinçage et essuyage immédiat).
- Pour le rangement voir le schéma collé sur le réfrigérateur.
- Le réfrigérateur doit également être nettoyé.
- Les chaises seront propres et empilées.
- Les W.C extérieur de la Salle devront être nettoyés.

Assurances : L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Une attestation d'assurance est jointe à la demande de réservation. Nom de la compagnie d'assurance

LA RÉSERVATION NE SERA EFFECTIVE QU'APRÈS RÉCEPTION DES PIÈCES DEMANDÉES ET APRÈS LA SIGNATURE DU MAIRE.

- Le formulaire dûment rempli
- Une attestation d'assurance responsabilité civile avec la période et le lieu de la location inscrit
- Le chèque de caution et le chèque de règlement

Signature de l'organisateur

Le Maire ou son Représentant



Horaires du secrétariat

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 – Mardi et Vendredi de 14h00 à 17h00

Samedi de 10h00 à 12h00 du 1^{er} septembre à mi juillet